



Riom Subaquatique
Club Affilié à la FFESSM N°14 63 203
Piscine Béatrice Hess
Place de l'Europe
63200 RIOM
WWW.riomsub.fr

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION – SAISON 2017/2018

PLONGEE SOUS-MARINE (14 ans minimum)

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ N° licence _____ (OBLIGATOIRE)

N° : _____ rue : _____

Code postal : _____ ville : _____

Tél. : personnel : _____ e-mail : _____

Profession : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

tél. : _____

Allergie à l'Aspirine : Oui - Non

Je pratique la plongée depuis (année de début) _____

BREVETS OBTENUS :

Niveau 1 niveau 2 niveau 3 niveau 4 niveau 5

ENCADREMENT :

Initiateur plongée Initiateur NAP MF1 MF2 BEES

SPECIALITEES SOUS-MARINES :

Photos biologie nitrox trimix

NIVEAU SECOURISME :

Cette saison, je désire préparer le : _____

+ **PLONGEUR** Adulte **190 Euros**
 Mineur/Étudiant/Chômeur **155 Euros**
 Couple **330 Euros**

+ **Badge entrée-sortie piscine** (payable une seule fois) **2 Euros**

Le titre d'encadrant du club ne sera donné qu'après décision du D.T. et du bureau et selon les besoins du club.

+ **COURS THEORIQUES** N2 **25 Euros** à régler lors de l'inscription)

+ **CARNET PLONGEES / PASSEPORT** **10 Euros**

+ **PASSAGER club** **80 Euros** (licence + assurance L2)

Ci joint : la somme de : _____ € + 1 certificat médical EN DOUBLE EXEMPLAIRE (L'original que vous garderez, la copie restera dans votre dossier d'inscription... au cas où...).

Votre inscription comprend : licence : 39,20€ assurance L2 : 25€
Fosse x 2 12€ cotisation club

Votre assurance : le club a choisi de retenir LOISIR 2 par mesure de sécurité. **Le plongeur qui désire une autre garantie doit nous le faire savoir de façon écrite au moment de l'inscription. Le surcoût éventuel sera à la charge du cotisant.** L'adhérent peut consulter les différentes garanties sur le site FFESSM.

L'inscription à la plongée sous-marine permet de suivre les entraînements de Nage avec palmes les mardis de 21h à 22h. Entraînement de plongée le vendredi de 21h00 à 23h00.

Les dossiers d'inscription complet doivent être remis au secrétariat, à un membre du bureau ou à votre encadrant **avant le 20 octobre 2017** en cas de non respect de cette règle l'accès à la piscine vous sera interdit. Ceci est une règle de sécurité, qui engage la responsabilité du président et du directeur technique du club, à partir du moment où vous vous êtes acquitté du paiement de votre cotisation.

Rappel : attention votre certificat médical n'est valable qu'un an à compter de la date d'émission.

Toute édition de brevet vous sera facturée 12€ au-delà du niveau 1.
Toute réédition de licence vous sera facturée 12€.
Ces sommes sont entièrement reversées à la FFESSM

Les statuts, le règlement du club, ainsi que les comptes rendus des réunions et des Assemblées générales sont à votre disposition au bureau du club et sur le site.